

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **33**

Qui ont pris part à la délibération : **33**

Date de la convocation : **23/03/2016**

Date d'affichage : **23/03/2016**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du mercredi 30 mars 2016**

L'an deux mille seize et le 30 mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Éric MASSON,

PRESENTS : Marc Étienne LANSADE - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Jean-Jacques GABERT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Rémy FÉLIX à Maria de Fatima FIANDINO / Patrick GARNIER à Christelle DUVERNET / Patrick CLAUDEL à Jean-Jacques GABERT / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Éric MASSON / Marie-Ly GARCIA à Patricia BERENGUIER / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Renée FALCO à René LE VIAVANT / Michel BERTIN à Élisabeth CAILLAT

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Monsieur le Maire expose qu'il est envisagé d'équiper de climatisations réversibles l'ensemble des groupes scolaires de la commune.

Ceux-ci sont au nombre de 4 et sont de configuration identique, avec une partie maternelle et une partie primaire. Il s'agit des établissements suivants :

- 1) Groupe scolaire du RIALET
- 2) Groupe scolaire Malaspina-Pisan
- 3) Groupe scolaire Fontvielle
- 4) Groupe scolaire Chabaud

Ce projet s'inscrit sur plusieurs années, la volonté municipale étant de privilégier les maternelles, puis les primaires.

N°2016/079

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE
INSTALLATION DE CLIMATISATION DANS UNE ECOLE MATERNELLE**

CM 30/03/2016

N°2016/079

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE
INSTALLATION DE CLIMATISATION DANS UNE ECOLE MATERNELLE**

Pour l'année 2016, l'école maternelle du RIALET sera traitée en priorité, celle-ci accueillant aussi le centre de loisirs pendant les vacances scolaires.

Du point de vue technique, la configuration des salles à traiter est simple : elles sont en rez-de-chaussée et toutes avec une liaison sur un espace vert non accessible aux enfants.

Il est donc envisagé d'équiper chaque salle de façon autonome à l'aide d'unités murales.

Le montant estimé pour la fourniture et mise en place de ces unités est de 30 000 € HT.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que cet équipement serait susceptible d'être financé dans le cadre de la réserve parlementaire.

Le Conseil Municipal,

Vu le budget primitif 2016,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la réalisation de cet équipement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention la plus élevée possible au titre de la réserve parlementaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**



Le Maire,

Marc Étienne LANSADE